



Modification

Modification ponctuelle du PAG
→ Rue d'Olingen (BEP) à Betzdorf
Extrait du PAG en vigueur



Plan 11
Echelle 1:2.500
Mars 2026

36, rue des Prés
L-2349 Luxembourg
T +352 33 02 04
www.zeyenbaummann.lu

Dossier 08 Betz_Modif PAG 08_Plus sites Plan en vigueur... ISO full bleed A3 (297,00 x 420,00 mm)

Légende du PAG en vigueur

Legend for existing PAG, including symbols for cadastral parcels, urban zones (HAB-1, MIX-u, etc.), and planning references (PAP NQ, ZAD).

Zone verte

Green zone symbols: AGR (Zone agricole), FOR (Zone forestière), PARC (Zone de parc public), VERD (Zone de verdure).

Zones superposées

Overlapping zones symbols: PAP NQ (Plan d'aménagement particulier), Secteur protégé d'intérêt communal (environnement construit - C), Secteur protégé d'intérêt communal (environnement naturel et paysage - N), etc.

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

Legal zones and spaces symbols: Aménagement du territoire, Plans directeurs sectoriels - PDS, à la protection des sites et monuments nationaux, etc.

Indications complémentaires (à titre indicatif)

Complementary indications symbols: Biotope protégé, Habitat d'espèces protégées, Mesure CEF, Ligne ferroviaire, Autoroute, etc.

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2015
(2) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxbg, 2005
(3) Modification ponctuelle « secteurs sauvegardés » 18.04.2016 et actualisations 2018
(4) MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)
(5) Service des sites et monuments nationaux (Memorial B - no 35 du 19 mai 2009, update 21 février 2018)
(6) Mémorial A Nr.42 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Moselle et de la Syre
(7) Les structures et surfaces identifiées sur le plan ont été répertoriées sur base de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles:
Cadastre des biotopes protégés du tissu bâti et ses alentours, Zeyen+Baumann, 2013
Cadastre des biotopes, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2008
(8) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 et de l'article 27 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(9) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, mars 2017
(10) Service géologique de l'Etat, janvier 2010
(11) Tracé de principe, BEST, 2017 - localisation et largeur du couloir à définir dans le projet d'exécution
(12) Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « zones d'activités

(14) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, mars 2017
(15) Service géologique de l'Etat, janvier 2010
(16) Tracé de principe, BEST, 2017 - localisation et largeur du couloir à définir dans le projet d'exécution
(17) Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « zones d'activités